

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 11 mars 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	03 mars 2026	04 mars 2026

N° délibération	Objet
2026-013	Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Tourisme – année 2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Claude MOREL
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Jean-Yves BROUSTAL à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Excusés et absents : Christophe DANIEL, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Arnaud COZIEN, Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Jacques THEPAUT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu les prévisions budgétaires 2026 du budget annexe Tourisme de nomenclature M57 qui ne peut s'autofinancer.

Les recettes perçues au titre des régies du budget annexe Tourisme ne permet pas d'équilibrer le budget.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 029-200067197-20260311-2026013-DE

Une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ce budget annexe.

Pour l'année 2026, les crédits nécessaires s'élèvent à 130 000 € pour le budget Tourisme.

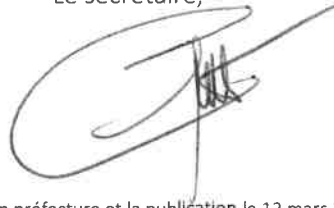
Cette subvention est donc proposée pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 130 000 € du budget principal vers le budget annexe tourisme pour l'année 2026.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 mars 2026